

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 04 octobre 2011 – 19 h 30

Excusé: Marc GIRAUD

## **1/ Bibliothèque intercommunale de Saint-Gervais / Rovon**

Sur la demande du percepteur de Vinay, il convient d'actualiser la délibération instituant et encadrant la régie de recette et d'avance de la bibliothèque (Tarif inchangé : 10€/famille/an, espèce ou chèque, carnet à souche de reçus, maintien de la régie d'avance, remboursement sur présentation des factures, des délais devront être respectés). Un régisseur et un suppléant sont nommés.

Mme le Maire informe le conseil municipal sur le besoin d'un nouveau logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques du Sud-Grésivaudan, devis de DECALOG pour 873,08€TTC. Le conseil accepte cet achat pour moitié avec la Commune de Rovon, laquelle a été informée de ce projet.

## **2/ Avenants travaux école**

Madame le Maire présente le tableau des avenants envoyés par l'architecte :

- Avenant n°1 / lot 1 VRD / **Entreprise Mandier** : + 3000€HT (travaux sur la fosse septique, imprévu)
- Avenant n°2 / lot 10 **Peintures Chapes / Entreprise Chatron-colliet** : + 2 618.04€HT (travaux supplémentaires en peinture, annule et remplace l'avenant n°2 présenté au CM du 26/07 pour 2469.02€TTC)
- Avenant n°1 / lot 7 **Chapes / Entreprise Chape concept** : + 600€HT (épaisseur complémentaire de chape)
- Avenant n°1 / lot 12 **Plomberie / Entreprise Glenat** : + 2 417€HT (isolant de 120 au lieu de 80 + compteurs)

La commission d'appel d'offre a validé les 2 premiers pour l'entreprise Mandier et Chatron-Colliet. Concernant les 2 derniers avenants (Entr. Chape concept et Glenat), il émet une réserve et demande à Mme le Maire de se renseigner auprès de l'architecte pour plus de précision sur ces travaux supplémentaires par rapport au cahier des charges initial.

## **3/ Signature d'un avenant à la convention relative à l'Agence Postale Communale : entre le Maire et la Direction de la Poste de l'Isère**

Le conseil municipal accorde le Maire de signer l'avenant pour l'APC. Cet avenant stipule, en outre, que l'indemnité compensatrice mensuelle sera revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice des prix à la consommation (2011= 950€)

## **4/ Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique**

Le Maire fait part de la circulaire du 04 juillet 2011 instaurant le coefficient multiplicateur unique qui remplace la taxe locale sur l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La dénomination change mais le taux peut rester identique. Le Conseil municipal décide de maintenir le taux à 8%

## **5/ Remise gracieuse pour frais de retard**

Suite au courrier de la Trésorerie de Fontaine, le conseil doit délibérer pour accorder la remise gracieuse des pénalités de retard dans le règlement des taxes d'urbanisme pour 2 foyers. Après délibération, le conseil accepte ces remises gracieuses.

## **6/ Prime d'astreinte**

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'agent technique est souvent amené à intervenir sur la commune le Week-end. En compensation le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place d'une indemnité d'astreinte mensuelle (du vendredi midi au lundi matin) selon les barèmes en vigueur et avec rémunération des heures réalisées, au tarif heure supplémentaire, en cas d'intervention. (Informations pris auprès du centre de gestion de l'Isère)

**7/ Travaux chemin des monts :** les travaux ont été réalisés par la Screg pour 21 071€ HT (aide financière de 5619€ du CG38 et 5619€ par la DETR de l'État), Cette entreprise de travaux publics aura également réalisé sur la Commune la réfection de routes les plus dégradées, par des emplois (bitume et gravier).

**8/ Place du 19 mars 1962 (Cessez le feu en Algérie)**

Mme le Maire fait part de la demande écrite de la FNACA de Vinay pour un lieu dédié aux Anciens Combattants, le conseil décide de créer une place à l'emplacement de la croix en face du Bar Le Drevenne

**9/ Bulle de Mômes**

Caroline JULLIEN, conseillère, présente Bulle de Mômes chapoté par la CCVinay et mis en place à l'école de Saint-Gervais tous les jeudi matin. Il s'agit d'un lieu de rencontre enfants -3ans, parents, nounou et professionnels de la petite enfance le tout sous contrat avec la CAF avec pour finalité l'intérêt de l'enfant et lutte contre l'isolement de certaine famille. La commune met à disposition un local sous convention de partenariat avec la CCV.

**10/ Carrefour :** suite à l'accident mortel Mme le Maire informe de son dernier courrier relançant le président du Conseil général M.VALLINI à ce sujet.

**11/ Défibrillateur :** il est décidé de l'acheter en Commun avec Rovon afin de réduire le coût : 2700€ pour 1 défibrillateur (budget du SIVOM)

**12/ Feuille d'information :** le projet est validé. Sa fréquence pourrait être mensuelle si possible,

Son nom : « La Gervaisienne »

Le journal municipal, quant à lui, traitera surtout de gros dossiers.

**13/ Aide aux frais de cantine**

Suite à une demande pour participation aux frais de cantine, le conseil municipal délibère et accepte d'accorder une aide de 1.50€ par repas (repas à 3.85€), sur présentation des reçus de cantine, au famille dont le Quotient Familial est inférieur à 620€ (selon la grille de la CAF 2011), et pour les enfants de Saint-Gervais scolarisés dans les 3 communes du regroupement scolaire.

**Urbanisme (dossier déposés en Mairie) :**

PA ODEYER Eric, le 08/07/11 : 3 maisons neuves, Route des écoles

PC L'HOMÉ Mathieu le 29/09/11 : Construction 2<sup>ème</sup> garage, 102 impasse Drevenne

DP BOZON/CRIMENI le 16/08/11 : fermeture d'un abri, 21 place du village

DP MAJAL Sylvain le 18/08/11 : transformation garage en buanderie, 265 rue de la Minoterie

DP CORNET Yvain le 06/09/11 : Construction d'un abri bois, 149 rue du regonfle